

OBSERVATOIRE
DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS
DU QUÉBEC

ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE
DES INSTITUTIONS MUSÉALES
ET DES ARCHIVES

cahier 2 Le patrimoine au Québec, une réalité enfin révélée

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2007
ISBN 978-2-551-23537-7 (imprimé)
ISBN 978-2-550-49520-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2006

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse de
l'Institut de la statistique du Québec.

Avril 2007

AVANT-PROPOS

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) présente le deuxième cahier de *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*.

Le premier cahier dressait le portrait le plus complet possible de ce domaine essentiel de la vie culturelle québécoise. D'autres cahiers présenteront des analyses détaillées de divers aspects évolutifs de ce domaine.

L'OCCQ a pu dresser *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* grâce à la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Il a également bénéficié de l'appui et des conseils essentiels des membres de son comité consultatif sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives.

Nous souhaitons que cet ouvrage de référence réponde aux besoins d'information des différents acteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives mais, surtout, qu'il puisse alimenter leur réflexion quant aux défis qu'ils auront à relever au cours des prochaines années.



Yvon Fortin
Directeur général

Institut de la statistique du Québec

Cette publication a été réalisée par :

Marie-Thérèse H. Thibault, chargée de projet
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Louise Dusseault-Letoche
Département d'histoire de l'art
Université du Québec à Montréal

Sous la direction de :

Christine Routhier, directrice par intérim
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Alexandra Paquin
Département d'histoire de l'art
Université du Québec à Montréal

Josée Monty
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Geneviève Laplante, pour la révision linguistique
Marie-Ève Cantin et Claudette D'Anjou, pour la mise en page
Jocelyne Tanguay, pour la coordination de l'édition
Direction de l'édition et des communications
Institut de la statistique du Québec

Page couverture :

Bleu Outremer

Abréviations et symboles

%	Pour cent ou pourcentage
n	Nombre
..	Donnée non disponible
...	N'ayant pas lieu de figurer
–	Néant ou zéro
—	Donnée infime
x	Donnée confidentielle
k	Millier
M	Million

Cote Précision de l'estimation

A	Excellente
B	Très bonne
C	Bonne
D	Passable
E	Faible précision; donnée non publiée

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux et figures	7
Introduction	9
1 Secteur du patrimoine	11
1.1 Population visée par l'enquête	12
2 Situation financière des organismes en patrimoine.....	13
2.1 Revenus de fonctionnement.....	13
2.1.1 Revenus autonomes	13
2.1.2 Financement public et parapublic	14
2.1.2.1 Aide publique et parapublique.....	14
2.1.2.2 Financement interne	15
2.1.3 Financement privé	15
2.2. Dépenses de fonctionnement	15
3 Ressources humaines	17
3.1 Personnel rémunéré et masse salariale	17
3.2 Bénévolat et personnel non rémunéré	17
4 Adhésion de membres.....	19
5 Occupation d'un bâtiment patrimonial	21
5.1 Niveaux de protection	21
6 Conclusion	23
Annexe Tableaux de référence de l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005.....	25

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1.1	
Population visée et nombre de répondants à l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine</i> , organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie, Québec, 2005	12
Tableau 2.1	
Revenus autonomes des organismes en patrimoine à but non lucratif et répartition selon la source de financement, par catégorie d'organismes, Québec, 2004.....	14
Tableau 2.2	
Aide externe publique et parapublique accordée aux organismes en patrimoine à but non lucratif selon la source de financement, par catégorie d'organismes, Québec, 2004	15
Tableau 2.3	
Dépenses de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif et répartition selon le poste de dépense, par catégorie d'organismes, Québec, 2004.....	16
Tableau 3.1	
Personnel rémunéré des organismes en patrimoine à but non lucratif en nombre d'années-personnes, et répartition selon le type de salariés, par catégorie d'organismes, Québec, 2004.....	18

Annexe

Tableaux de référence de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*

Tableau A-1	
Statistiques principales des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie d'organismes, Québec, 2004.....	25
Tableau A-2	
Revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif, par catégorie d'organismes et selon la source de financement, Québec, 2004.....	26
Tableau A-3	
Dépenses de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif, par catégorie d'organismes et selon le poste de dépense, Québec, 2004.....	28
Tableau A-4	
Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie d'organismes, Québec, 2004	28
Tableau A-5	
Bénévoles et personnel non rémunéré des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie d'organismes, Québec, 2004	29
Tableau A-6	
Adhésion de membres aux organismes en patrimoine à but non lucratif, par catégorie d'organismes et selon le type de membres, Québec, 2004.....	30

Tableau A-7

Proportion des organismes en patrimoine à but non lucratif qui occupent un bâtiment patrimonial et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004 30

Liste des figures

Figure 1.1

Répartition des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie, Québec, 2005 12

Figure 2.1

Répartition des revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif, selon la source de financement, par catégorie d'organismes, Québec, 2004..... 16

Figure 3.1

Répartition des années-personnes rémunérées et des heures de bénévolat du secteur du patrimoine entre les catégories d'organismes, Québec, 2004..... 18

Figure 4.1

Adhésion de membres aux organismes en patrimoine à but non lucratif selon le type de membres, Québec, 2004 19

Figure 5.1

Occupation des bâtiments patrimoniaux par les organismes en patrimoine à but non lucratif selon le type d'occupation, Québec, 2004 21

INTRODUCTION

Par Serge Bernier

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) est heureux de présenter le deuxième des cahiers qui composeront l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*. Après la parution du premier cahier, qui dressait le portrait de toute la filière de ce grand domaine culturel, d'autres cahiers présenteront à tour de rôle des analyses détaillées de chaque secteur de même qu'une vue régionale, un aperçu des pratiques de ceux qui fréquentent les établissements du domaine et une étude de son importance dans l'économie québécoise.

Dès le début de ses activités, en 2001, l'OCCQ a manifesté son intention d'établir l'état des lieux de chaque domaine de la culture et des communications, c'est-à-dire une publication qui dresserait le portrait statistique de tous les aspects essentiels d'un secteur en particulier. La production d'un état des lieux est une entreprise d'envergure qui exige que certaines conditions soient réunies. Tout d'abord, le domaine en question doit être déjà, au moins partiellement, documenté sur le plan statistique. Cette exigence présuppose que les établissements de ce domaine sont clairement définis et que les caractéristiques à mesurer font l'objet d'un certain consensus. Il s'ensuit que l'appui des acteurs de ce domaine au projet est capital. Sans cette collaboration, non seulement l'élaboration de l'état des lieux s'avérerait extrêmement difficile, mais la pertinence même de l'ouvrage serait également contestable. Enfin, la réalisation d'un état des lieux nécessite un soutien financier important, l'OCCQ ne pouvant assumer à lui seul tous les coûts d'une telle opération, surtout lorsque de nouvelles enquêtes doivent être menées.

Dès ses premières rencontres, le comité consultatif sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives de l'OCCQ – comité qui réunit, sous la présidence de Michel Perron, les représentants d'associations nationales actives dans le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives – a manifesté son intérêt pour le projet d'état des lieux, tandis que le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) s'est déclaré prêt à accorder un soutien financier important au projet et à y participer activement.

Produire l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*, présentait un défi particulier. En effet, le domaine n'est pas le mieux couvert du point de vue statistique, bien que des données sur la fréquentation des institutions muséales soient publiées régulièrement par l'OCCQ. Non seulement les statistiques disponibles sont-elles limitées, mais encore l'univers du domaine et les divers éléments qui le composent ne sont que très partiellement connus. Il aura donc fallu répertorier les établissements actifs dans le domaine avant de mener une large enquête sur leurs réalisations économiques, financières et sectorielles.

Un projet de cette envergure a demandé des ressources financières importantes. Le MCCQ, partenaire financier de l'OCCQ depuis sa création, a consenti une contribution financière additionnelle qui aura permis d'atteindre les objectifs souhaités par le milieu.

La participation des membres du comité consultatif de l'OCCQ a été importante tout au long du processus d'élaboration du projet. Ils ont encouragé les membres de leurs organismes à répondre à nos questionnaires, ce qui nous a facilité la tâche.

Les établissements du milieu ont répondu à l'enquête en grand nombre. Leur patience et leur souci de collaboration nous ont permis d'atteindre des taux de réponse élevés dans la

majorité des cas. La collaboration de nos collègues de l'Institut de la statistique du Québec, affectés aux opérations de collecte et de méthodologie, a été excellente tout au long de l'enquête. La qualité des statistiques produites découle directement de ces deux facteurs de succès.

Enfin, trois équipes de chercheurs sont venues joindre leurs efforts à ceux de Marie-Thérèse Thibault, chargée de projet à l'OCCQ et coordonnatrice de l'état des lieux, pour analyser la masse de données produites à partir de l'enquête. Leur expertise et leur compétence représentent un atout majeur. Notre gratitude s'adresse également à Louise Dusseault-Letocha (Conseil du patrimoine de Montréal et Université du Québec à Montréal), à Yves Bergeron (Université du Québec à Montréal) et à Jacques Grimard (Université de Montréal) ainsi qu'à leurs assistants de recherche. L'OCCQ remercie chaleureusement toutes ces personnes qui ont rendu possible la concrétisation du projet.

Malgré son caractère exhaustif, *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* n'a pas la prétention, ni même la volonté, de poser un diagnostic sur le domaine. On n'y trouvera pas non plus de liste de recommandations : tel n'est pas le but de ce cahier. L'objectif de l'état des lieux est plutôt de dresser le portrait du domaine pour qu'il serve d'outil de travail à ceux et celles qui s'y consacrent.

Nous souhaitons que les lecteurs et les lectrices de cet ouvrage y trouvent les outils nécessaires à une meilleure compréhension de ce grand domaine culturel.

Secteur du patrimoine

Dans la présentation de l'univers du patrimoine dans le cahier 1 de *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* intitulé *Premier regard*, nous avons précisé que le secteur avait été circonscrit par les catégories du *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec* (SCACCQ) et que les établissements de cet univers avaient été reconnus pour leur activité principale décrite comme suit :

Les établissements dont l'activité principale consiste à étudier, acquérir, gérer, conserver, restaurer, protéger, entretenir des biens et des sites patrimoniaux, transmettre la culture traditionnelle, promouvoir et mettre en valeur par des actions de sensibilisation, de diffusion et d'animation le patrimoine matériel et immatériel, qu'il soit national, régional ou local, dans son ensemble ou pour l'une ou l'autre de ses composantes, qu'il s'agisse du patrimoine archéologique, du patrimoine architectural et paysager, du patrimoine artistique, du patrimoine ethnologique (culture traditionnelle et populaire) ou du patrimoine historique¹.

Ainsi, quatre catégories ont été définies pour subdiviser le secteur du patrimoine; en premier lieu, le « patrimoine architectural et paysager » qui se porte à la défense du patri-

moine architectural, urbanistique et de l'environnement paysager; en deuxième lieu, le « patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles » où sont rassemblés les groupes de danses traditionnelles, les transmetteurs de la tradition orale, le conte, les légendes, la musique et les savoir-faire; en troisième lieu, le « patrimoine archéologique, historique et généalogique », qui comprend les sociétés d'histoire et de généalogie; en quatrième lieu se trouvent les « autres organismes » dont l'activité principale n'entre pas dans l'une ou l'autre des catégories précédentes, et qui peuvent réunir le patrimoine naturel et scientifique. À ces quatre catégories, il faut en ajouter une cinquième, celle des « arts de la scène en patrimoine »; en effet ces établissements en patrimoine ont été distingués des organismes du patrimoine ethnologique et des pratiques culturelles traditionnelles en raison de leur activité primaire centrée sur des activités événementielles.

Comme nous pouvons le constater, le secteur du patrimoine comprend un spectre d'organismes répartis dans les quatre catégories qui relèvent de disciplines scientifiques des plus diversifiées pour assumer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel. Cette étendue de l'univers et la diversité des pratiques de conservation et de mise en valeur sont certainement

à la base de la difficulté qu'il y a à saisir l'ensemble de l'univers du patrimoine. Entre les techniques de fouilles de l'archéologie et la connaissance historique des époques de l'architecture et leurs modes constructifs, entre l'histoire et la généalogie, la musique et la danse traditionnelle, autant de savoirs et de modes d'intervention qui ressortissent aux approches multiples du patrimoine et aux diverses manières des organismes de remplir leurs responsabilités. En conséquence, les différents ordres de gouvernement, du fédéral au municipal, ne présentent pas d'agencement organisé qui permettrait de cerner cette réalité complexe de l'univers du patrimoine, bien que le financement public prédomine dans les revenus de ces sociétés.

De plus, le fonctionnement de ces différents organismes repose sur des façons de faire selon un cadre législatif qui diffère d'une catégorie de patrimoine à l'autre, en fonction de chartes et de conventions internationales. La vue d'ensemble du secteur s'en trouve d'autant plus ardue que les modes de fonctionnement sont peu comparables. Même si la mission des différents organismes peut paraître semblable, leurs activités se révèlent très variées et font appel à des savoir-faire issus de disciplines distinctes. La disparité se manifeste non seulement quant aux budgets de fonctionnement, mais aussi dans l'organisation du travail

1. Les organismes en arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine n'ont pas répondu au questionnaire propre aux organismes en patrimoine.

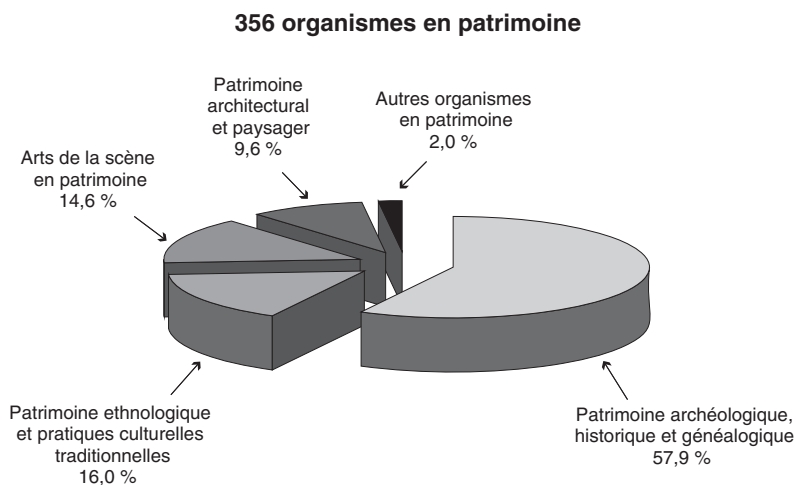
et le nombre restreint des employés sur lesquels ils doivent compter pour remplir leurs obligations.

L'examen attentif de ces données permettra de mieux envisager l'univers du patrimoine et de saisir la difficulté des organismes du patrimoine culturel d'assumer leurs responsabilités en raison d'un dénuement apparent. La diversité des composantes de ce monde ne doit pas être synonyme de dispersion; au contraire, il faut y voir l'éventail des disciplines nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel. Une analyse plus fine du cadre organisationnel des différents organismes en patrimoine devrait en permettre l'approche plus systématique et plus compréhensible.

1.1 Population visée par l'enquête

L'enquête menée en 2004 révèle que 356 organismes relèvent principalement du secteur du patrimoine. Toutefois, seulement 276 de ces derniers ont répondu au questionnaire, soit 77,5 % des organismes du secteur patrimonial. Comme toutes les données de l'enquête ont fait l'objet d'estimations, les résultats présentés dressent le portrait de toute la population visée et non seulement celui des répondants à l'enquête. Les organismes en patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles ainsi que ceux des arts de la scène en patrimoine n'ont participé à l'enquête qu'à 57,9 % et à 59,6 % respectivement. Selon nous, la raison de ce faible taux de réponse est que l'activité principale de cette catégorie du patrimoine suppose un fonctionnement en partie temporaire, pour la production d'événements, et en partie permanente, pour le maintien de cette activité. Dans les autres catégories du secteur du patrimoine, les organismes ont présenté un taux de réponse plus élevé qui oscille entre 82,4 % et 86,4 %, ce qui a permis de dresser le portrait de la situation

Figure 1.1 Répartition des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie, Québec, 2005



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau 1.1 Population visée et nombre de répondants à l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie, Québec, 2005

	Population visée	Répondants	Taux de réponse
	n		%
Patrimoine archéologique, historique et généalogique	206	178	86,4
Patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	57	33	57,9
Arts de la scène en patrimoine	52	31	59,6
Patrimoine architectural et paysager	34	28	82,4
Autres organismes en patrimoine	7	6	85,7
Total	356	276	77,5

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, population visée par l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005.

financière du secteur. Il faut donc établir une distinction entre les pratiques de protection et de conservation et les savoir-faire liés à chacune des catégories du patrimoine, ce qui influe sur le fonctionnement des organismes en patrimoine.

Situation financière des organismes en patrimoine

Le total des revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine s'élève à 44,1 M\$; de cette somme, ce sont les établissements de la catégorie du patrimoine architectural et paysager qui génèrent la part la plus élevée, soit presque 18 M\$. Cependant, signalons que cette catégorie comprend également des transferts du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour la restauration des édifices religieux, ce qui explique l'écart de revenus entre le patrimoine architectural et paysager et les autres catégories du patrimoine. Malgré tout, leurs dépenses excèdent leurs revenus, ce qui crée un déficit de 148 000 \$. Bien que les dépenses de fonctionnement des organismes des autres catégories soient moins importantes que leurs revenus, l'écart entre les revenus et les dépenses est toujours très étroit, de sorte qu'il n'existe guère de marge de manœuvre pour faire face aux imprévus (voir tableau A-1). Par ailleurs, les dépenses en immobilisation ne sont pas très élevées; elles représentent quelque 364 000 \$, c'est-à-dire moins de 1 % des revenus des organismes en patrimoine. Ce pourcentage confirme que peu d'organismes en patrimoine occupent un immeuble dont ils sont responsables et, en conséquence, que peu de bâtiments patrimoniaux abritent ces organismes.

2.1 Revenus de fonctionnement

Les données apparaissant au tableau A-2 (en annexe) indiquent la triple provenance des revenus de fonctionnement des établissements en patrimoine répertoriés dans les cinq catégories. D'abord, ils génèrent des revenus autonomes; ensuite, ils bénéficient d'un financement public et parapublic et, en dernier lieu, ils obtiennent un soutien du secteur privé. Les 44,1 M\$ de revenus de fonctionnement pour toutes les catégories d'organismes en patrimoine se répartissent inégalement entre les différentes catégories : les 34 organismes en patrimoine architectural et paysager retiennent 40,0 % des revenus totaux, tandis que les 7 organismes de la catégorie « autres organismes en patrimoine » reçoivent 7,5 % du total. Cependant, le nombre d'organismes regroupés dans une catégorie n'est pas toujours proportionnel à l'importance des revenus de cette catégorie. Par exemple, les 206 organismes de la catégorie « patrimoine archéologique, historique et généalogique » affichent des revenus de fonctionnement de presque 4 M\$ de moins que les 52 établissements de la catégorie « arts de la scène en patrimoine ».

Ce constat ramène à l'activité principale qui sert à définir la catégorie. Les activités liées aux arts de la scène multiplient les participants de manière ponctuelle et génèrent des revenus d'une assistance publique,

tandis que la recherche archéologique, généalogique et historique ne requiert pas la présence d'un auditoire, sauf en de rares occasions. De plus, si une contribution de l'auditoire est demandée, le tarif pour assister à une conférence, par exemple, n'atteint pas celui d'un spectacle. Voilà donc un autre élément qui confirme la disparité des organismes en patrimoine. En résumé, les modes de réalisation de leurs activités influent sur leur réalité financière.

2.1.1 Revenus autonomes

Pour faciliter la compréhension de la production des revenus autonomes, qui composent 22,7 % des revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine, ces rentrées sont divisées en deux types : les revenus tirés de l'activité principale, tels que les droits d'entrée, les cotisations et les abonnements ainsi que la vente de services liés à l'activité principale, et les autres revenus générés par la vente de biens, que ce soit des produits dérivés, des publications ou des services offerts, par exemple la location de locaux ou la restauration lors d'événements.

Les organismes qui sont plutôt axés sur la recherche et la sauvegarde du patrimoine génèrent sûrement moins de revenus liés aux droits d'entrée ou aux ventes relatives à l'activité principale, même s'ils peuvent offrir leur service d'expertise. Par exemple, les organismes qui s'occupent de la défense du patrimoine linguistique accomplissent

Tableau 2.1

Revenus autonomes des organismes en patrimoine à but non lucratif et répartition selon la source de financement, par catégorie d'organismes, Québec, 2004

Unité	Organismes en patrimoine						Total
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine		
Revenus autonomes \$...	E	1 849 614 D	2 591 813 C	463 028 A	4 381 363 C	10 018 887 B
Revenus de l'activité principale	%	...	E 68,9 D	48,9 D	95,8 A	68,6 C	62,7 B
Autres revenus	%	...	E 31,1 D	51,1 B	...	E 31,4 C	37,3 B

Source : Tableau A-2.

peut-être davantage un travail archivistique et incitatif, ce qui ne génère pas de revenus parce qu'on ne peut cerner un marché établi, tout comme la protection de végétaux indigènes ou d'espèces animales rares n'entraîne pas la production d'objets dérivés à la source de revenus.

De façon générale, les établissements du secteur patrimonial tirent profit de leur activité principale, à l'exception de ceux qui s'occupent d'archéologie, d'histoire ou de généalogie. Dans ce cas, les « autres revenus » dépassent de plus de 50 000 \$ ceux qui découlent de l'activité principale. À l'inverse, les sept organismes non classés misent sur leur activité principale pour gagner 95,8 % de leurs revenus autonomes. Comme ces autres organismes s'occupent, par exemple, d'aéronautique ou de conservation du patrimoine naturel, leurs services spécialisés sont plus en demande que les produits dérivés. Toutefois, il est étonnant qu'ils ne fassent pas appel aux revenus de publication ou qu'ils ne participent pas à plus d'activités de financement, car ce sont eux qui gagnent le moins de revenus autonomes, et de loin, comparativement à tout l'univers patrimonial. Les établissements en arts de la scène, quant à eux, bénéficient d'un système établi qui, notamment par les droits d'entrée pour les spectacles ainsi que les abonnements ou les cotisations, favorise une production des revenus tirée de l'activité principale dont

près de 69 % de la part de leurs revenus autonomes qui s'élèvent à un total de 4,4 M\$, ce qui dépasse largement les revenus autonomes des autres catégories du patrimoine.

2.1.2 Financement public et parapublic

Le financement public des établissements du secteur patrimonial provient des trois paliers de gouvernement ainsi que des MRC. En majeure partie, le gouvernement provincial contribue le plus au financement du patrimoine, bien que les municipalités et les régions fournissent aussi une part considérable du financement public de ces organismes. En effet, les administrations publiques attribuent un total de 28,5 M\$ aux organismes des secteurs patrimoniaux, soit en accordant des subventions, soit en absorbant une partie de leur budget interne de fonctionnement. Les subventions représentent toutefois la source de financement la plus importante, soit 88,2 % du budget provenant des administrations publiques.

2.1.2.1 Aide publique et parapublique

Grâce au gouvernement du Québec, particulièrement au MCCQ, qui leur verse 99,0 % du financement provincial, les établissements de la catégorie du patrimoine architectural et paysager récoltent la plus grosse part de l'aide publique et parapublique, soit 13,5 M\$. Ce ministère réserve en effet presque 13 M\$ en subventions à cette catégorie du patrimoine, soit 90,0 %

de la somme totale qu'il accorde à l'ensemble du secteur patrimonial. Les arts de la scène en patrimoine et les organismes en patrimoine archéologique, historique et généalogique n'obtiennent ensemble qu'environ 620 000 \$, soit un peu plus de 4 % de l'aide allouée par ce ministère. Les organismes des arts de la scène bénéficient toutefois de beaucoup plus de subventions d'autres ministères et organismes québécois que les autres catégories d'organismes en patrimoine, ce qui leur permet d'ajouter 1,4 M\$ à leurs autres revenus émanant de sources publiques.

Le gouvernement du Canada n'attribue que 3,8 M\$ en subventions, majoritairement accordées par des ministères et organismes comme le Conseil des arts du Canada, car le ministère du Patrimoine canadien ne verse que 1 M\$ pour le patrimoine. Les municipalités et les organismes régionaux ont une part active dans le financement public, puisqu'ils versent 2,6 M\$, soit 1,2 M\$ de moins que le gouvernement fédéral. Déjà, au moment du rapport en vue d'une proposition de politique culturelle au Québec, Roland Arpin notait que :

Dans le cadre défini par la Loi sur les biens culturels, les municipalités locales ont vu leurs responsabilités en matière de patrimoine augmenter : attribution de statuts, inventaires, mise en valeur, aide financière, etc. Quant aux municipalités régionales de comté, elles

Tableau 2.2

Aide externe publique et parapublique accordée aux organismes en patrimoine à but non lucratif selon la source de financement, par catégorie d'organismes, Québec, 2004

	Unité	Organismes en patrimoine					Total
		Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine	
Aide externe publique et parapublique		\$ 13 492 194 A	... E	2 539 601 B	... E	3 686 773 D	25 105 913 B
Gouvernement du Québec	%	97,3 A	... E	33,1 B	... E	45,8 D	66,7 A
Gouvernement du Canada	%	... E	... E	25,4 C	... E	... E	15,0 D
Municipalités et organismes régionaux	%	... E	5,2 D	38,6 B	... E	28,2 C	10,4 B
Autre aide publique	%	... E	... E	2,9 D	... E	... E	7,9 E

Source : Tableau A-2.

interviennent surtout, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par l'identification, dans les schémas d'aménagement, du patrimoine d'intérêt régional².

Les échanges de services par les municipalités ou les régions sont aussi une option pour financer le patrimoine; 381 000 \$ sont comptabilisés, ce qui signifie que l'administration locale prend une part active à l'aide aux établissements, soit par un prêt de locaux ou d'équipement, soit en donnant accès à des ressources. À titre d'exemple, les établissements en patrimoine archéologique, historique et généalogique ont reçu 243 000 \$ en échange de services comptabilisés. En effet, plusieurs sociétés d'histoire ou de généalogie ont des ententes avec des bibliothèques municipales qui leur prêtent des locaux ou leur donnent accès sans frais à leurs archives.

2.1.2.2 Financement interne

Les organismes patrimoniaux profitent davantage des transferts de la part des administrations publiques que des fonds tirés de leur budget

de fonctionnement interne. En effet, seulement 3,3 M\$ sont issus de programmes inscrits dans les budgets de fonctionnement internes des administrations publiques et sont réservés aux organismes patrimoniaux, dont 97,2 % sont reçus des gouvernements fédéral et provincial; les municipalités réservent en effet moins de 100 000 \$ de leur budget de fonctionnement aux établissements du domaine patrimonial. Il a été impossible d'obtenir des données sur l'aide accordée par les réseaux de l'éducation et de la santé aux organismes en patrimoine.

2.1.3 Financement privé

Le financement privé est la troisième ressource des organismes, ce qui représente un revenu de 5,6 M\$. Toutes les catégories du secteur du patrimoine recourent majoritairement au même mode de financement privé. En effet, 65 % de l'aide privée provient des dons et des commandites, ce qui représente, par exemple, 1,2 M\$ pour les établissements des arts de la scène en patrimoine. Les autres sources de financement privé, tels les échanges de services comptabilisés, le finan-

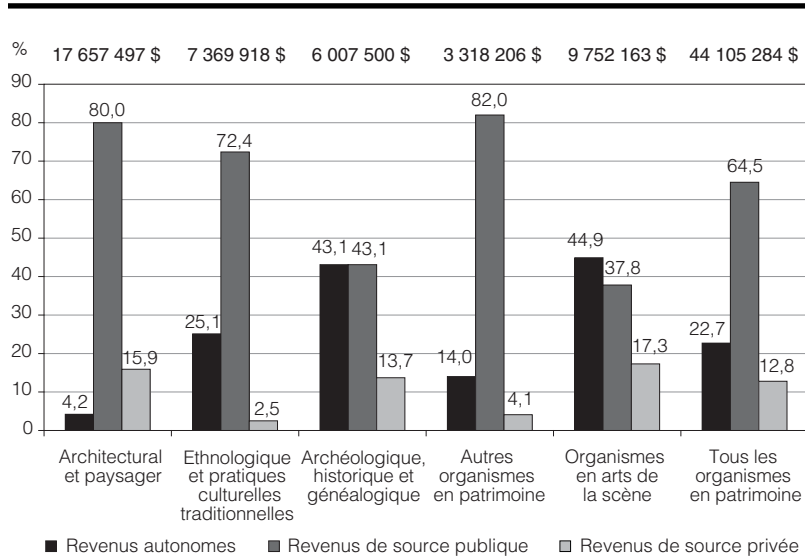
cement des fondations ou d'autres types d'aide comme les dons de particuliers, affichent des rentrées très variables selon les catégories d'organismes en patrimoine. À titre indicatif seulement, il semble que ce soit les organismes en patrimoine architectural et paysager qui reçoivent le plus d'aide privée et qui sont davantage assistés par des fondations.

2.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des organismes patrimoniaux (43,5 M\$ au total) sont dirigées vers trois aires importantes, énumérées ici en ordre décroissant : les dépenses liées aux activités patrimoniales et autres dépenses de fonctionnement (64,4 %), les dépenses pour les salaires et avantages sociaux (29,8 %) et, enfin, les frais de propriété (5,8 %). Ces frais sont relativement faibles car, comme le montre le tableau A-7, la plupart des établissements n'ont pas à gérer l'entretien d'un bâtiment patrimonial, puisqu'ils sont généralement locataires. Ils doivent donc

2. Groupe conseil sur la Politique culturelle du Québec sous la présidence de Roland Arpin, *Notre patrimoine, un présent du passé*. Québec, 2000, p. 90.

Figure 2.1
Répartition des revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif, selon la source de financement, par catégorie d'organismes, Québec, 2004



Source : Tableau A-2.

payer le loyer, occuper un bâtiment de la municipalité ou se faire prêter un local, dont les frais entrent dans les échanges de services comptabilisés, comme la section sur le financement public en a fait état. Ce sont les sept organismes de la catégorie « autres organismes en patrimoine » qui consacrent le plus gros pourcentage de leurs dépenses de fonctionnement aux frais de propriété, soit 23,9 %, tandis que tous les autres organismes accor-

dent à ce poste moins de 10 % de leurs dépenses (voir tableau A-3).

La catégorie du patrimoine architectural et paysager assume le plus de dépenses de fonctionnement, soit 17,8 M\$, dont 84,2 % vont aux activités patrimoniales et aux autres dépenses. Comme la Fondation du patrimoine religieux du Québec figure dans cette catégorie et qu'une partie de ses dépenses est consacrée à la restauration du patrimoine religieux par voie de transfert du

MCCQ, il nous faut donc atténuer l'importance du pourcentage affecté aux dépenses de fonctionnement de cette catégorie.

Les arts de la scène en patrimoine présentent aussi des frais élevés en regard de l'activité patrimoniale primaire et connexe, qui s'élèvent à 6,6 M\$. Cependant, il est plus probable, dans ce cas, que les coûts se rattachent davantage à l'organisation de festivals ou de spectacles et à la diffusion des activités, plutôt qu'à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Par contre, il est probable qu'une partie du budget aille aussi aux programmes éducatifs et d'action culturelle ainsi qu'à l'acquisition d'artefacts, tels des instruments de musique folklorique ou des décors originaux, qui témoignent d'un passé traditionnel et culturel.

Les salaires et avantages sociaux sont répartis de façon presque égale entre les diverses catégories du patrimoine, qui versent tous plus de 2 M\$ à leurs employés, soit un total de presque 13 M\$. La catégorie des organismes en patrimoine archéologique, historique et généalogique consacre près de 40 % de ses dépenses de fonctionnement aux salaires et avantages sociaux. C'est cette catégorie qui, comme l'indique le tableau A-5, comporte, et de loin, le plus grand nombre d'heures de bénévolat.

Tableau 2.3
Dépenses de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif et répartition selon le poste de dépense, par catégorie d'organismes, Québec, 2004

Unité	Organismes en patrimoine					Total
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine	
Dépenses de fonctionnement	\$ 17 805 336 B	7 152 177 E	5 779 833 B	3 084 739 A	9 694 802 C	43 516 887 B
Salaires et avantages sociaux %	11,7 D	...	39,6 C	65,0 A	29,8 D	29,8 C
Frais de propriété %	...	4,9 D	9,1 C	23,9 A	2,0 D	5,8 D
Activités patrimoniales et autres dépenses %	84,2 A	...	51,4 B	11,2 A	68,2 C	64,4 A

Source : Tableau A-2.

Ressources humaines

Les organismes en patrimoine manquent de ressources humaines sur une base régulière pour réaliser leurs activités. En effet, 48,0 % des établissements en patrimoine ont du personnel rémunéré par eux, que ce soit à temps complet ou partiel, comme salarié saisonnier, employé contractuel, pigiste et étudiant. De plus, 8,5 % des établissements en patrimoine ont du personnel qu'ils ne rémunèrent pas, en vertu de programmes comme Emploi-Québec ou autres instances, et 90,8 % des établissements emploient des bénévoles (voir tableaux A-4 et A-5).

3.1 Personnel rémunéré et masse salariale

En moyenne, seulement 48,0 % des établissements rémunèrent leur personnel, au total 402,8 années-personnes ou l'équivalent à temps complet. Donc, plus de la moitié des organismes en patrimoine ne rémunèrent pas leur personnel. En conséquence, le personnel est insuffisant pour encadrer correctement les types d'activités menées par les organismes en patrimoine et assurer un professionnalisme adéquat (voir tableau A-4).

Parmi les cinq catégories d'organismes, celle des arts de la scène en patrimoine présente la plus forte proportion d'établissements qui embauchent du personnel rémunéré, soit 68,9 %, comparativement à 39,8 % pour ce qui est des organismes en patrimoine archéologique, historique et généalogique. Par

contre, ces derniers, dont le nombre d'établissements qui emploient du personnel rémunéré est trois fois plus élevé que celui de la catégorie des arts de la scène, atteignent une masse salariale comparable à celle des autres catégories, de l'ordre de 2 M\$. Les organismes en patrimoine archéologique, historique et généalogique se caractérisent par le recours important à un personnel d'étudiants et de stagiaires (18,3 années-personnes).

Les sept organismes de la catégorie « autres organismes en patrimoine » ont évidemment le moins de personnel rémunéré, soit 34,2 années-personnes; cependant, ces années-personnes sont travaillées à 79,0 % par des employés à temps complet. Les organismes qui composent cette catégorie ne dépendent pas des saisons ou des événements ponctuels, par exemple des festivals, et ils peuvent assurer la stabilité à leurs employés, ce qui n'est pas nécessairement le cas de ceux qui se consacrent aux arts de la scène en patrimoine.

Sans surprise, les « autres organismes en patrimoine » comprennent la plus grande proportion d'employés contractuels, pigistes et saisonniers comparativement aux autres catégories du secteur patrimonial. Ces établissements engagent toutefois encore plus de salariés à temps complet toute l'année, soit environ 45 années-personnes. La catégorie du patrimoine architectural et paysager est tout de même plus stable car, même si le total des salariés à

temps complet toute l'année s'élève à environ 37 années-personnes, ce nombre représente près de 73 % de l'effectif de cette catégorie.

Enfin, les établissements en patrimoine archéologique, historique et généalogique, dont 42,1 % du personnel rémunéré, calculé en années-personnes, est composé de salariés à temps complet toute l'année, emploient tous les types de salariés dans une proportion semblable. Comme le secteur du patrimoine couvre des établissements de tous types, de la sphère locale à nationale, les ressources humaines sont inégales et réparties selon l'importance et le financement de chaque organisme.

3.2 Bénévolat et personnel non rémunéré

Le secteur du patrimoine dépend manifestement de l'aide apportée par des personnes qui, bénévolement, contribuent au fonctionnement ou à la gestion des organismes, qu'elles soient bénévoles ou des étudiants et stagiaires non rémunérés. En effet, 90,1 % des établissements recensés dans l'enquête bénéficient d'aide bénévole (voir tableau A-5).

L'exemple le plus flagrant est tiré de la catégorie du patrimoine qui touche à l'archéologie, l'histoire et la généalogie : 96,6 % de leurs établissements emploient du personnel non rémunéré, ce qui équivaut à un total de 3 000 personnes (dont une

Tableau 3.1

Personnel rémunéré des organismes en patrimoine à but non lucratif en nombre d'années-personnes, et répartition selon le type de salariés, par catégorie d'organismes, Québec, 2004

Unité	Organismes en patrimoine						Total
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine		
Personnel rémunéré	ETC	51,7 D	107,0 D	95,9 B	34,2 A	114,1 D	402,8 B
Salariés à temps complet toute l'année	%	72,8 D	... E	42,1 D	79,0 A	39,9 D	51,8 C
Salariés à temps partiel toute l'année	%	0,9 D	15,9 D	12,6 C	19,6 A	6,8 D	10,9 B
Salariés saisonniers	%	2,8 D	... E	13,2 C	– E	29,1 D	17,5 C
Employés contractuels et pigistes	%	... E	4,7 D	12,9 C	– E	... E	11,5 D
Étudiants et stagiaires	%	... E	3,5 D	19,1 B	1,4 C	3,5 D	8,4 B

Source : Tableau A-4.

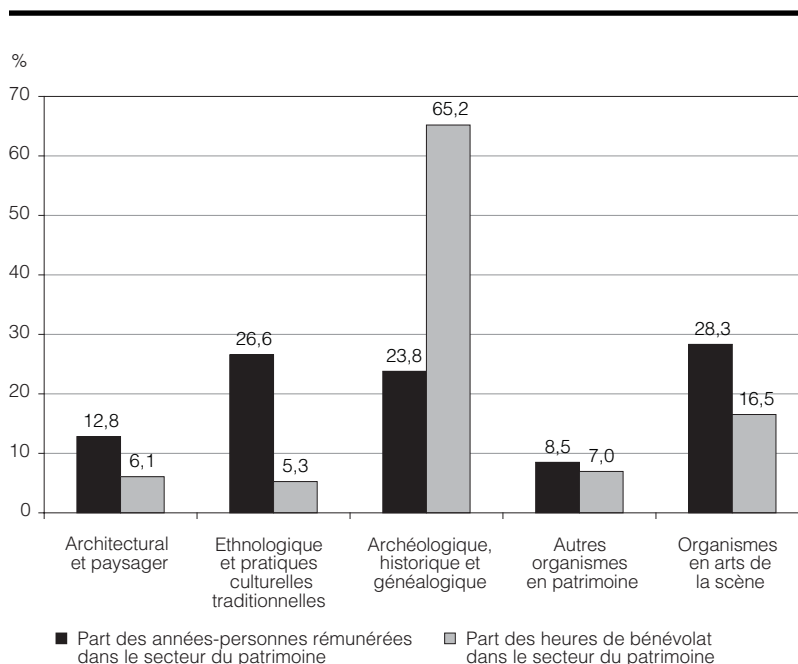
vingtaine d'étudiants et de stagiaires) qui se partagent 419 000 heures de travail. De plus, cette catégorie est la seule pour laquelle le nombre de bénévoles est équitablement réparti entre la gestion et le fonctionnement, soit 1 000 et près de 2 000 personnes respectivement.

Ce sont les organismes liés aux arts de la scène en patrimoine qui présentent le déséquilibre le plus marqué : une centaine de bénévoles voués à la gestion et plus de 4 000 travaillant au fonctionnement. Les établissements en patrimoine architectural et paysager et ceux qui s'occupent du patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles bénéficient chacun d'environ 600 bénévoles qui offrent respectivement à peu près 39 000 et 34 000 heures de travail non rémunéré.

La figure 3.1 illustre clairement que les catégories des organismes en arts de la scène, en patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles, et en patrimoine archéologique, historique et géna-

logique, drainent chacune environ 25 % du travail rémunéré du secteur, tandis que les établissements de cette dernière catégorie suscitent près des deux tiers du travail bénévole.

Figure 3.1

Répartition des années-personnes rémunérées et des heures de bénévolat du secteur du patrimoine entre les catégories d'organismes, Québec, 2004


Source : Tableau A-4.

Adhésion de membres

Le recrutement de membres est une source de revenus importante pour les organismes en patrimoine, particulièrement ceux qui ne peuvent générer d'autres revenus de leurs activités (voir tableau A-6).

Lors de l'enquête, 75,3 % des établissements patrimoniaux recrutent des membres, institutionnels, individuels ou autres. Les organismes patrimoniaux regroupent 46 789 membres, dont la presque totalité, 93,5 %, est constituée d'individus. Le reste des membres est divisé en deux parties, soit 2,8 % de membres institutionnels et 3,7 % d'autres membres.

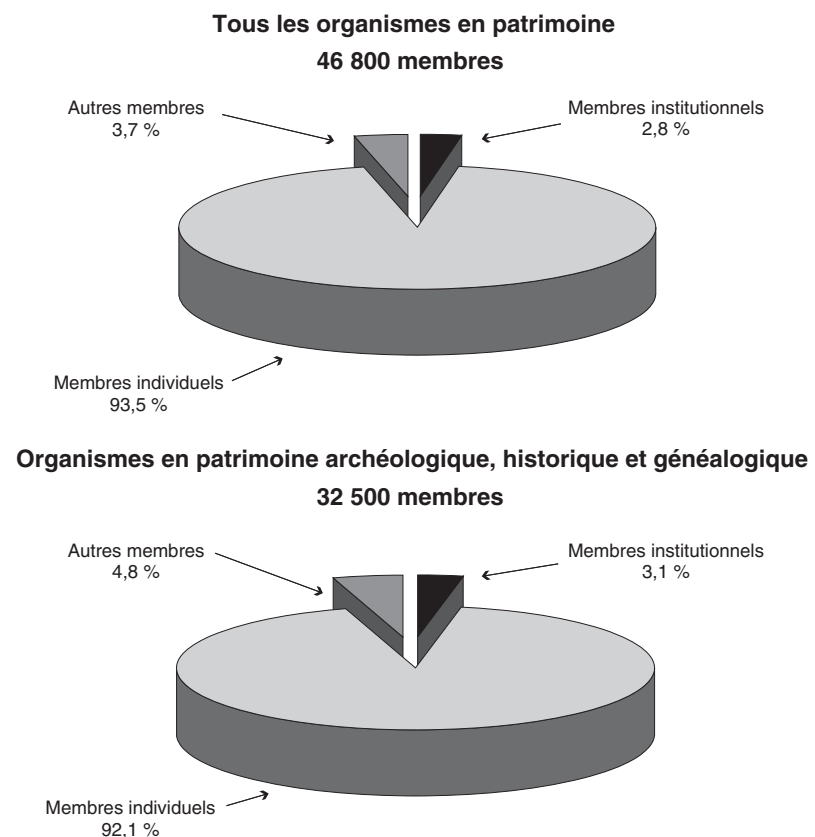
Ce sont les organismes en patrimoine archéologique, historique et généalogique qui en recrutent le plus, soit une proportion de 88,1 % des membres de tous les organismes en patrimoine, soit un nombre total de près de 32 500 membres. En raison du fait que plusieurs organismes, par exemple certaines sociétés de généalogie et d'histoire, touchent les gens de plus près car ils s'intéressent à leur histoire personnelle, les individus participent davantage que les institutions. En conséquence, cette catégorie d'établissements compte un peu moins de 30 000 membres inscrits à titre individuel.

L'adhésion de membres offre des avantages de divers ordres; outre qu'il procure un revenu grâce aux cotisations et aux dons à l'organisme, ce système sensibilise le citoyen à différents types de patri-

moine et l'intéresse activement à sa préservation et à sa sauvegarde. En échange de l'adhésion, les établissements offrent des rabais pour leurs tours guidés et des formations, envoient un bulletin qui fait état des actualités dans le milieu patrimonial et partagent avec les membres les

grands enjeux du patrimoine. Ce partage de connaissances contribue à une meilleure préservation, conservation et transmission de l'héritage culturel. C'est aussi un enrichissement tant pour l'individu que pour la collectivité.

Figure 4.1
Adhésion de membres aux organismes en patrimoine à but non lucratif selon le type de membres, Québec, 2004



Source : Tableau A-6.

Occupation d'un bâtiment patrimonial

En dépit d'une recommandation du rapport Arpin (2000), peu d'organismes en patrimoine sont logés dans un bâtiment à caractère patrimonial. En effet, seulement 28 % des établissements du secteur du patrimoine occupent un bâtiment patrimonial (voir tableau A-7). C'est peu, car l'une des façons de conserver et de sauvegarder le patrimoine architectural est de le maintenir vivant et de tenter de rapprocher sa nouvelle fonction de sa vocation, dans toute la mesure du possible; son occupation par un organisme engagé dans la défense ou la sauvegarde du patrimoine est une manière d'agir cohérente et pertinente. Ce sont les organismes en patrimoine architectural et paysager qui, en plus grande proportion (33 %), occupent un bâtiment patrimonial. Par exemple, l'organisme Héritage Montréal partage les locaux de l'ancien couvent du Bon-Pasteur; le Centre d'histoire de Montréal est, quant à lui, situé dans une ancienne caserne de pompiers dans le secteur historique du Vieux-Montréal. À Québec, le Conseil des monuments et sites est propriétaire du bâtiment qu'il occupe sur la Grande Allée.

Parmi ceux qui occupent un bâtiment patrimonial, peu d'établissements en sont propriétaires ou gestionnaires, car un peu moins des trois quarts louent leur local. En effet, 71,5 % des établissements du secteur du patrimoine occupent un bâtiment patrimonial en tant que locataires. Les deux autres types d'occupation ont un pourcentage

égal de 14,3 % quant aux organismes gestionnaires d'un bâtiment patrimonial et ceux qui en sont propriétaires. Cette option permet de ne pas assumer de frais importants d'immobilisation. Les 55 organismes en patrimoine archéologique, historique et généalogique qui occupent un bâtiment patrimonial suivent de près le même schéma d'occupation de bâtiment que l'ensemble des organismes en patrimoine, c'est-à-dire que les trois quarts sont locataires.

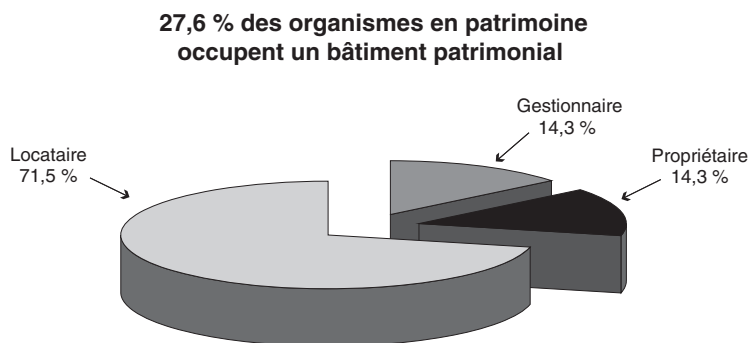
La reconnaissance d'un bâtiment patrimonial peut donner accès à des programmes d'autres ministères et organismes publics et à ceux du gouvernement canadien. Le propriétaire d'un bien reconnu peut bénéficier des services d'expertise et de consultation du MCCQ en matière de travaux de restauration. De plus, conformément à la Loi sur les biens culturels, il peut bénéficier

d'une aide financière pour la restauration. Par contre, les gouvernements provincial et fédéral n'offrent pas d'avantages fiscaux importants aux propriétaires d'un bâtiment patrimonial. Il est peut-être alors moins coûteux d'être locataire plutôt que d'assumer les frais d'entretien d'un bâtiment; cela expliquerait le faible nombre de bâtiments patrimoniaux occupés par des organismes en patrimoine.

5.1 Niveaux de protection

Les bâtiments patrimoniaux occupés par des organismes en patrimoine jouissent plutôt d'une protection provinciale ou municipale, soit 32,5 % et 32,0 % respectivement. Seulement 13,7 % d'entre eux obtiennent une protection fédérale. Enfin, presque 40 % des bâtiments n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance officielle.

Figure 5.1
Occupation des bâtiments patrimoniaux par les organismes en patrimoine à but non lucratif selon le type d'occupation, Québec, 2004



Source : Tableau A-7.

Conclusion

Si la notion de patrimoine s'est élargie au cours des 25 dernières années au Québec, il n'en demeure pas moins que le patrimoine véhicule toujours une valeur identitaire. Cette dimension explique sûrement le nombre considérable d'adhésions individuelles que recrutent les 356 organismes du secteur du patrimoine (43 752 membres individuels). Ce chiffre impressionnant reflète cette préoccupation collective, au Québec, d'assurer la pérennité des signes culturels de notre société. La protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, matériel et immatériel, reposent ainsi en bonne partie sur la responsabilité d'individus dont ce n'est pas l'activité première et qui, par conviction, apportent leur contribution à cette cause. Ce sentiment de responsabilité individuelle du patrimoine est bien différent de celui qui préside à la conservation des collections archivistiques ou muséales, confiées aux soins de spécialistes dans les institutions.

Cette responsabilité individuelle est confirmée par le nombre important d'organismes (356) qui œuvrent dans le secteur du patrimoine pour couvrir les multiples dimensions du patrimoine culturel. Le très vaste champ du patrimoine est régi par une multiplicité de lois, d'énoncés de politique nationale et locale ainsi que de conventions et de chartes internationales.

La subdivision de l'univers du patrimoine en cinq catégories, adoptées

aux fins de cette enquête, permet de mieux saisir comment se répartit le travail de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel en regard du fonctionnement des différents organismes du secteur. Contrairement à l'impression de dispersion qui transpirait lors de l'élaboration du rapport Arpin en 2000, cette enquête permet de pénétrer l'organisation de l'univers du patrimoine et de répartir les différentes dimensions du patrimoine culturel en fonctions exercées.

L'enquête révèle en effet que les organismes en patrimoine sont centrés sur leur activité principale et qu'ils en tirent la plupart de leurs revenus autonomes. Il existe donc une cohérence entre la mission de l'organisme et son fonctionnement, qui se confirme dans la répartition des revenus et des dépenses. Cependant, les modes de réalisation de leurs obligations sont différents d'une catégorie à l'autre de patrimoine.

En ce qui concerne les organismes du « patrimoine architectural et paysager », l'activité de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine repose sur des activités de recherche, d'études et d'interventions auprès des pouvoirs publics. Quant à la diffusion et à la mise en valeur, elles s'appuient sur le développement de la connaissance grâce à l'organisation de visites guidées, de formations et de rencontres publiques.

Pour ce qui est du groupe « patrimoine ethnologique et pratiques culturelles », la recherche et l'étude passent par la collecte d'archives mais, en bonne partie, par des événements publics qui facilitent la transmission et la diffusion de la connaissance.

En ce qui a trait au troisième groupe, « patrimoine archéologique, historique et généalogique », la recherche, l'étude, la fouille s'exercent sur le terrain et en archives, tandis que la diffusion et la mise en valeur empruntent plusieurs formes.

Ces différentes façons d'accomplir leur mission transparaissent dans le portrait financier que cette enquête a permis d'esquisser. Les organismes du patrimoine génèrent de façon autonome, malgré des conditions de travail très limitées, 22,7 % de leurs revenus. Cette enquête le confirme; les cotisations des membres individuels représentent une portion notable de ces 22,7 % des revenus autonomes. Voilà pourquoi il est permis d'avancer que le patrimoine est à la fois une cause individuelle et collective.

Cet effort collectif est appuyé par un financement public important qui représente 64,5 % du budget des organismes en patrimoine. Ce sont le gouvernement provincial et les municipalités qui assurent la plus grande partie de cette aide financière par voie de subventions et de services offerts. Le MCCQ en assume sa large part sous forme

de subventions, conformément aux responsabilités québécoises à l'égard du domaine culturel. La Loi sur les biens culturels (1972) est aussi l'instrument de la gestion du patrimoine archéologique, architectural et artistique. Par conséquent, le MCCQ assume, au nom de l'État, la sauvegarde du patrimoine. Depuis 1985, les municipalités se sont vu déléguer des autorisations pour la citation d'immeubles historiques et la constitution de sites du patrimoine. Les pourcentages du financement public renvoient aussi cette image conséquente des responsabilités assumées par les administrations publiques. La contribution du MCCQ équivaut à 57,5 % de l'aide externe en patrimoine, les municipalités, à 10,4 %, tandis que le gouvernement fédéral fournit 15,0 % de cette aide externe en patrimoine au Québec.

Par ailleurs, l'enquête a bien démontré que le facteur des ressources humaines est une question clé des organismes en patrimoine. En effet, seulement 48 % de ces organismes ont du personnel rémunéré, et à peine 30 % des dépenses sont destinées à la rémunération du personnel, tandis que près de 97 % des organismes en patrimoine archéologique, historique et généalogique emploient les deux tiers du personnel non rémunéré de tous les organismes en patrimoine. Il est impossible de maintenir cet équilibre fragile à très long terme sans que le professionnalisme soit sérieusement menacé. Une restructuration de l'univers du patrimoine, sur la base de ressources humaines recrutées de manière permanente, est souhaitable si notre société désire maintenir son engagement envers la préservation des signes culturels de la collectivité.

Il y a lieu de s'interroger aussi sur le fait que si peu d'organismes en patrimoine soient logés dans des bâtiments patrimoniaux. En effet, si ces édifices abritaient des occupants acquis à la cause patrimoniale, ce serait un atout pour leur conservation.

Il faut se rendre à l'évidence que la sauvegarde du patrimoine repose essentiellement sur l'initiative individuelle. Pour ce qui est de l'engagement de l'État, il faut reconnaître qu'il passe essentiellement par le MCCQ.

Tableaux de référence de l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005

Tableau A-1
Statistiques principales des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie d'organismes, Québec, 2004

Unité	Organismes en patrimoine						Total
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine ¹		
Établissements							
Nombre total	n	34	57	206	7	52	356
Taux de réponse	%	82,4	57,9	86,4	85,7	59,6	77,5
Fonctionnement³							
Revenus	\$	17 657 497 B	... E	6 007 500 B	3 318 206 A	9 752 163 C	44 105 284 B
Dépenses	\$	17 805 336 B	... E	5 779 833 B	3 084 739 A	9 694 802 C	43 516 887 B
Immobilisation							
Dépenses	\$... E	... E	125 425 C	... E	104 686 D	364 226 D
Subventions reçues ³	\$... E	... E	... E	... E	... E	... E

1. Y compris des établissements à but non lucratif du domaine des arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. Les subventions reçues et les dépenses faites pour le remboursement de capital et d'intérêt sont incluses dans le fonctionnement.

3. Subventions reçues au cours de l'année pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel spécialisé.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-2

Revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif, par catégorie d'organismes et selon la source de financement, Québec, 2004

	Organismes en patrimoine		
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique
	\$		
Revenus autonomes	... E	1 849 614 D	2 591 813 C
Revenus de l'activité principale	... E	1 274 534 D	1 266 621 D
Autres revenus	... E	575 080 D	1 325 192 B
Financement public et parapublic	14 120 170 A	... E	2 590 575 B
Aide externe² publique et parapublique	13 492 194 A	... E	2 539 601 B
Gouvernement du Québec	13 131 155 A	... E	839 412 B
Ministère de la Culture et des Communications	12 993 213 A	... E	312 391 C
Autres ministères et organismes gouvernementaux	... E	275 329 D	527 021 B
Gouvernement du Canada	... E	... E	644 113 C
Ministère du Patrimoine canadien	... E	... E	246 839 C
Autres ministères et organismes gouvernementaux	... E	... E	397 274 C
Municipalités et organismes régionaux	... E	275 046 D	981 291 B
Municipalités – subventions	... E	245 231 D	521 766 B
Municipalités – échange de services ⁴	... E	... E	243 290 D
Organismes régionaux	... E	... E	216 235 D
Autre aide publique ²	... E	... E	74 784 D
Réseaux de l'éducation et de la santé			
Échange de services ⁴	... E	... E	... E
Financement interne³ public et parapublic	... E	... E	50 975 D
Gouvernements du Québec et du Canada			
Budget de fonctionnement	... E	... E	... E
Municipalités et organismes régionaux			
Budget de fonctionnement municipal	... E	... E	50 975 D
Réseaux de l'éducation et de la santé			
Budget de fonctionnement	... E	... E	... E
Financement privé	... E	... E	825 112 D
Aide privée	... E	... E	825 112 D
Dons et commandites	... E	... E	394 277 D
Échange de services ⁴	... E	... E	76 708 D
Autre aide privée	... E	6 006 D	... E
Fondation	... E	... E	... E
Budget de fonctionnement³	... E	... E	... E
Revenus totaux	17 657 497 B	... E	6 007 500 B

1. Y compris des établissements à but non lucratif du domaine des arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. Subventions accordées par des administrations publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, sauf pour ce qui est du réseau de l'éducation dont l'aide est fournie sous forme d'échange de services.

3. Dépenses assumées par des administrations ou des entreprises publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales ou par des institutions privées à même leur budget de fonctionnement (par ex.: ministères, organismes gouvernementaux, société mère, etc.).

4. Services comptabilisés reçus par les établissements de la part de municipalités, d'universités, de cégeps ou d'entreprises privées.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Organismes en patrimoine			
Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine	Total	
			\$
463 028 A	4 381 363 C	10 018 887 B	Revenus autonomes
443 631 A	3 007 133 C	6 282 080 B	Revenus de l'activité principale
... E	1 374 231 C	3 736 806 B	Autres revenus
2 720 378 A	3 686 773 D	28 455 463 B	Financement public et parapublic
... E	3 686 773 D	25 105 913 B	Aide externe² publique et parapublique
... E	1 688 862 D	16 754 703 A	Gouvernement du Québec
... E	307 788 D	14 433 336 A	Ministère de la Culture et des Communications
... E	1 381 075 D	2 321 367 C	Autres ministères et organismes gouvernementaux
... E	... E	3 766 801 D	Gouvernement du Canada
5 600 A	... E	1 053 899 D	Ministère du Patrimoine canadien
... E	... E	... E	Autres ministères et organismes gouvernementaux
... E	1 037 852 C	2 612 471 B	Municipalités et organismes régionaux
... E	762 072 C	1 663 922 B	Municipalités – subventions
... E	... E	380 865 D	Municipalités – échange de services ⁴
... E	... E	567 683 C	Organismes régionaux
... E	... E	... E	Autre aide publique ²
... E	... E	... E	Réseaux de l'éducation et de la santé
2 670 600 A	... E	3 349 551 C	Échange de services ⁴
2 670 600 A	... E	3 256 278 C	Financement interne³ public et parapublic
... E	... E	93 272 D	Gouvernements du Québec et du Canada
... E	... E	... E	Budget de fonctionnement
... E	... E	... E	Municipalités et organismes régionaux
... E	... E	... E	Budget de fonctionnement municipal
... E	... E	... E	Réseaux de l'éducation et de la santé
... E	... E	... E	Budget de fonctionnement
... E	1 684 026 D	5 630 934 D	Financement privé
... E	1 684 026 D	5 630 934 D	Aide privée
... E	1 198 993 D	3 650 562 D	Dons, commandites
... E	... E	... E	Échange de services ⁴
... E	... E	... E	Autre aide privée
... E	... E	... E	Fondation
... E	... E	... E	Budget de fonctionnement ³
3 318 206 A	9 752 163 C	44 105 284 B	Revenus totaux

Tableau A-3

Dépenses de fonctionnement des organismes en patrimoine à but non lucratif, par catégorie d'organismes et selon le poste de dépense, Québec, 2004

	Organismes en patrimoine					
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine ¹	Total
	\$					
Dépenses de fonctionnement²	17 805 336 B	... E	5 779 833 B	3 084 739 A	9 694 802 C	43 516 887 B
Salaires et avantages sociaux	2 091 640 D	... E	2 286 471 C	2 003 745 A	2 891 899 D	12 952 104 C
Frais de propriété ³	... E	353 493 D	524 670 C	736 349 A	192 136 D	2 526 360 D
Activités patrimoniales et autres dépenses	14 993 984 A	... E	2 968 692 B	344 645 A	6 610 768 C	28 038 423 A

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. Le remboursement de capital et d'intérêt a été inclus dans les dépenses de fonctionnement.

3. Ce poste de dépense est sous-estimé parce que certains établissements ne pouvaient répondre à la question.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-4

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie d'organismes, Québec, 2004

	Organismes en patrimoine					
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine ¹	Total
	%					
Part des établissements ayant du personnel rémunéré ²	56,0 B	62,2 B	39,8 A	45,5 D	68,9 B	48,0 A
	Années-personnes ou ETC ³					
Personnel rémunéré⁴	51,7 D	107,0 D	95,9 B	34,2 A	114,1 D	402,8 B
Salariés à temps complet toute l'année	37,6 D	... E	40,4 D	27,0 A	45,5 D	208,7 C
Salariés à temps partiel toute l'année	0,5 D	17,0 D	12,1 C	6,7 A	7,8 D	43,9 B
Salariés saisonniers	1,5 D	... E	12,7 C	... E	33,1 D	70,4 C
Employés contractuels et pigistes	... E	5,0 D	12,4 C	... E	... E	46,1 D
Étudiants et stagiaires	... E	3,8 D	18,3 B	0,5 C	4,0 D	33,7 B
	\$					
Masse salariale	2 091 640 D	... E	2 286 471 C	2 003 745 A	2 891 899 D	12 946 100 C

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel rémunéré dans la population visée par l'enquête.

3. Une année-personne est une unité de temps de travail qui correspond au travail d'une personne pendant une année. L'abréviation ETC signifie équivalent temps complet. Par exemple, deux employés saisonniers qui travaillent chacun 26 semaines dans l'année correspondent à une année-personne ou à une année travaillée équivalent temps complet.

4. Il s'agit du personnel rémunéré par l'établissement. Y est inclus le personnel payé à l'aide de subventions salariales reçues et administrées par l'établissement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-5
Bénévoles et personnel non rémunéré des organismes en patrimoine à but non lucratif selon la catégorie d'organismes, Québec, 2004

	Organismes en patrimoine					Total
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine ¹	
	%					
Part des établissements ayant du personnel non rémunéré ²	86,4 A	76,7 B	96,6 A	100,0 A	78,3 B	90,8 A
	n					
Bénévolat						
Nombre total de bénévoles	655 D	567 C	2 987 A	... E	4 364 D	8 651 B
Nombre total d'heures de bénévolat	38 732 C	30 589 C	415 584 B	... E	97 437 D	625 841 B
À la gestion						
Nombre de bénévoles	192 D	188 D	1 053 A	... E	139 C	1 589 A
Nombre d'heures travaillées	19 265 D	11 797 D	114 659 B	... E	... E	168 634 A
Au fonctionnement						
Nombre de bénévoles	... E	379 D	1 934 B	... E	4 225 D	7 062 C
Nombre d'heures travaillées	19 467 C	18 792 D	300 926 C	... E	85 007 D	457 206 B
Étudiants et stagiaires non rémunérés						
Nombre de personnes	... E	... E	20 C	5 A	... E	... E
Nombre d'heures travaillées	... E	... E	3 416 C	1 180 A	... E	... E
Total du personnel non rémunéré						
Nombre de personnes	657 D	618 C	3 007 A	... E	4 460 D	8 826 B
Nombre d'heures travaillées	39 027 C	33 802 C	419 000 B	... E	106 251 C	642 758 B

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel non rémunéré dans la population visée par l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-6

Adhésion de membres aux organismes en patrimoine à but non lucratif, par catégorie d'organismes et selon le type de membres, Québec, 2004

	Organismes en patrimoine					Total
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine ¹	
	%					
Part des établissements ayant des membres ²	62,8 B	51,5 B	88,1 A	54,5 D	48,4 B	75,3 A
	n					
Nombre de membres	3 521 D	... E	32 532 C	... E	2 484 D	46 789 B
Membres institutionnels	216 D	... E	997 D	... E	... E	1 311 C
Membres individuels	3 280 D	... E	29 976 C	... E	2 424 D	43 752 C
Autres membres	... E	31 D	1 558 C	... E	... E	1 726 C

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène œuvrant dans le domaine du patrimoine.

2. Part des établissements qui ont déclaré avoir des membres dans la population visée par l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-7

Proportion des organismes en patrimoine à but non lucratif qui occupent un bâtiment patrimonial et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004

	Organismes en patrimoine					Total
	Architectural et paysager	Ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	Archéologique, historique et généalogique	Autres organismes en patrimoine	Arts de la scène en patrimoine ¹	
	%					
Part des établissements qui occupent un bâtiment patrimonial ²	32,8 C	16,7 D	31,4 A	x E	15,2 D	27,6 A
Type d'occupation du bâtiment patrimonial						
Gestionnaire	43,5 D	x E	12,4 C	x E	x E	14,3 C
Propriétaire	... E	x D	12,4 C	x E	x E	14,3 C
Locataire	42,4 D	x C	75,3 A	x A	x B	71,5 A
Niveau territorial de protection³						
Niveau fédéral	18,4 D	x E	14,4 C	x E	x E	13,7 B
Niveau provincial	42,4 D	84,5 B	25,1 B	x E	x D	32,5 B
Niveau municipal	... E	x E	37,5 B	x E	x E	32,0 B
Aucun classement officiel	47,9 D	x E	39,2 B	x A	x D	39,9 B

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. Part des établissements qui ont déclaré occuper un bâtiment patrimonial dans la population visée par l'enquête.

3. Le bâtiment patrimonial peut être reconnu, classé ou cité. Un bâtiment peut jouir de plusieurs niveaux de protection.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Réalisé par l'Institut de la statistique du Québec avec l'aide de nombreux spécialistes, *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* est composé d'une série de cahiers qui dressent ensemble un portrait exhaustif de cet important domaine culturel. Aux premiers cahiers qui abordent la situation financière et les ressources humaines des organismes et institutions des trois secteurs du domaine, succéderont des cahiers sur leurs activités patrimoniales, muséologiques ou archivistiques. La série se poursuit par un tour d'horizon régional, un aperçu des pratiques de ceux qui fréquentent les établissements du domaine, l'étude de l'importance du domaine dans l'économie québécoise et, enfin, une étude synthèse.

Le cahier 2 reprend en détail le portrait statistique des établissements à but non lucratif du secteur du patrimoine selon les différentes catégories d'organismes. Il aborde les sources de financement, les dépenses, la main-d'œuvre, le bénévolat, les adhésions de membres et l'occupation des bâtiments patrimoniaux.

www.stat.gouv.qc.ca/observatoire

Institut
de la statistique

Québec



ISBN-978-2-551-23537-7



15,95 \$

Site web : www.stat.gouv.qc.ca
Imprimé au Québec, Canada